

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le huitième jour du mois de février 2022 à 19 h, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêt numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sont présents à cette visioconférence :

monsieur Denis Thomas, maire
monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3;
madame Michèle Soucy, conseillère n° 5;
monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance par visioconférence : Madame Edith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

Est absent : monsieur Sébastien Yelle, conseiller n° 4;

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle virtuelle.

Résolution # 2022-02-40
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT le règlement numéro 373-2018 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit un ajustement annuel selon l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'indexation de 4 % de la rémunération des membres du conseil, et ce, malgré l'indice moyen du prix à la consommation diffusé par Statistique Canada de 4.8 %.

QUE l'indexation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2022 comme prévu au règlement numéro 373-2018.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

Signé : Denis Thomas, maire
Signé : Edith Létourneau, greff. -trés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 9 février 2022



Edith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière